

DOSSIER DE PRESSE



Inauguration du Collège de Vigny

1^{er} collège Haute Qualité Environnement du Val d'Oise

jeudi 2 février 2005

Présentation de l'opération.

Ce collège, d'une capacité d'accueil de 600 places, est le troisième collège du Vexin français, après MAGNY-EN-VEXIN et MARINES.

Le site sur lequel il est implanté se situe au coeur du Parc Naturel Régional du Vexin français, au BORD'HAUT de VIGNY.

La parcelle d'une superficie de 30 106 m² appelée « sous le clos des trois Rois » dont 19 110 m² sont réservés au collège et ses annexes, se trouve en bordure du hameau.

Depuis la rue de Rouen, le terrain, orienté Nord-Est / Sud-Ouest, offre une large perspective vers la plaine et les champs agricoles.

L'accès se fait par le chemin rural n°3 qui a fait l'objet d'un aménagement complet pour permettre la desserte du collège.

Une démarche en HQE

La construction de ce collège 600, pour la première fois dans le Département, s'inscrit dans le cadre d'une démarche « Haute Qualité Environnementale » (H.Q.E.).

Son insertion harmonieuse dans le site en constitue l'un des aspects importants et les dégagements et espaces extérieurs ont été privilégiés.

A cet égard, le réaménagement paysager consiste à rafraîchir ou élaguer les végétaux existants, en planter de nouveaux le long de la future voie d'accès, doubler les haies existantes ou réaliser un fossé ou talweg au nord du terrain, agrémenté de roseaux et de plantes de berges semi-aquatiques pour recueillir les eaux de pluie .

Egalement, le choix des essences végétales tient compte des impératifs du P.N.R. : rappel de la flore naturelle du Vexin, arboriculture fruitière (pommiers et poiriers), palissée ou isolée en ligne, choix d'arbres et conifères répandus dans le Vexin (haies champêtres : noisetier, sureau, troëne persistant, viburnum, charmille, érable etc ...).

Cette démarche H.Q.E. conditionne également le plan de masse du collège, en équerre, les volumes fractionnés et de faible hauteur dont chacun correspond à un pôle d'enseignement ou à une activité particulière, lesquels sont réunis par de longues couvertures en tuile de terre cuite.

Cette implantation reprend celle des grandes fermes voisines.

C'est également dans cet esprit que les bâtiments à construire ont été repoussés en fond de parcelle, privilégiant par la même au maximum l'espace planté et créant une zone tampon arborée avec les maisons voisines pour une parfaite intégration de l'équipement public dans le pays.

Les collégiens ont une vue panoramique sur les plaines et champs environnants grâce à de larges percées dans l'épaisseur du bâtiment.

Parti architectural

Si l'espace planté constitue l'une des priorités de ce projet de construction, il n'en demeure pas moins que l'objectif principal est d'intégrer le plus « naturellement » possible 6 000 m² de bâtiments de type R+1, 2 100 m² de cour de récréation, 3 000 m² de plateau d'éducation physique et sportive et d'athlétisme, 2 000 m² d'accès au collège et 2 000 m² de parkings et de voie de desserte.

L'entrée du collège se fait depuis le parvis qui est ouvert vers la cour de récréation et le « petit parc » avec ses arbres et conifères d'une hauteur de 20 à 25 mètres.

Les façades, constituées de panneaux préfabriqués en béton blanc, sont conçues pour s'intégrer dans le tissu local.

Les fenêtres du collège sont en aluminium gris (celles des logements de fonction en PVC blanc).

Les façades situées au Sud sont protégées du soleil par un bardage bois horizontal continu qui se métamorphose en brise-soleil face aux baies vitrées des salles de classes. Cette aile est « percée » à chaque extrémité par deux accès ouverts vers la plaine : l'entrée de l'administration et, à l'opposé, l'entrée des élèves, à proximité du préau. Préau qui se trouve sous l'aile en retour, laquelle est différente de l'aile principale.

En effet, à l'étage (R+1), cette aile comprend, alternativement, des ouvertures verticales et des panneaux pleins alors que le rez-de-chaussée reprend le même enduit en béton blanc des autres façades.

Largement vitrés de baies de toute hauteur en aluminium, les deux halls d'entrée (administration et élèves) sont reliés par une large rue intérieure doublée, à l'étage, d'une coursive.

Le restaurant, qui est destiné à accueillir la quasi totalité des 600 élèves, se trouve à la jonction des deux ailes. Il est largement vitré côté hall et sur les champs. Cette transparence permet une percée visuelle de la cour vers la plaine à travers le bâtiment.

La cuisine de production est implantée à l'arrière pour des raisons de commodités et de sécurité des livraisons. Sa situation, au Nord-Ouest du terrain, sous les vents dominants, évite toute nuisance olfactive.

A l'ouest, derrière l'aile en retour, est implanté le plateau EPS puis les pistes d'athlétisme, protégées par le mur mitoyen existant de clôture, lui-même doublé de haies vives, de type coupe-vent. Les pistes sont implantées sur la plus faible pente du terrain.

La salle de sport est revêtue, sur les deux façades latérales, d'une paroi translucide en everlite, la façade Sud étant opaque. Les façades Ouest et Est sont doublées d'un portique

métallique constitué de câbles d'acier distants de la façade et supportant des plantes grimpantes. Cet écran végétal mouvant protégera du soleil en transformant la salle en une immense tonnelle qui s'intégrera naturellement dans la végétation environnante. Le soubassement est réalisé en briques.

Situés à l'entrée de la parcelle, les logements de fonction sont implantés en retrait, ce qui permet de conserver les grands tilleuls tout en préservant l'intimité de leurs occupants. Leur conception, de type maisons en bande, dite « corps de ferme », (enduit monocouche, vêtue bois et couverture en tuiles) assure la transition avec le bâti existant.

Les clôtures sur la rue sont constituées d'un mur de 1,80 m en maçonnerie revêtue d'un enduit monocouche, alternant avec des parties grillagées qui permettent les vues sur l'intérieur du collège. Sur le parvis, les clôtures sont en barreaudage avec un soubassement en béton blanc. Les autres clôtures sont grillagées.

On peut donc dire que les matériaux employés répondent à une demande H.Q.E. et plus particulièrement sur 3 plans : l'intégration environnementale, la pérennité et la mise en œuvre.

Pour permettre un accès aisé au collège, le chemin rural n°3 a été entièrement remodelé et accueille une aire de cars d'une capacité de 7 véhicules garés en file indienne, un parking visiteurs pour les véhicules légers, une aire de retournement des cars.

La desserte du collège en termes de réseaux (électricité, gaz, eau potable, téléphone et eaux usées) est assurée sous le chemin rural n°3.

Un bassin de rétention des eaux pluviales est enterré également sous le chemin.

Cet aménagement a été réalisé par la Direction de la Gestion du Domaine routier. Le financement est assuré par le Conseil général avec une participation forfaitaire du syndicat intercommunal pour les réseaux.

Norme HQE

La démarche HQE® représente une véritable dynamique : elle entraîne tous les acteurs du cadre de vie bâti à la recherche à la fois d'une meilleure qualité de vie et de la préservation de la planète. Elle répond aux deux grands défis de ce début du XXIème siècle : une aspiration croissante de chacun à plus de confort et de sécurité d'une part, et la maîtrise de nos prélèvements de ressources naturelles et d'énergie d'autre part.

Plus d'info sur : <http://www.assohqe.org>

14 cibles pour aider les Maîtres d'Ouvrages à structurer leurs objectifs

MAITRISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

ECO-CONSTRUCTION

1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
2. Choix intégré des procédés et produits de construction
3. Chantier à faibles nuisances

ECO-GESTION

4. Gestion de l'énergie
5. Gestion de l'eau
6. Gestion des déchets d'activité
7. Gestion de l'entretien et de la maintenance

CREER UN ENVIRONNEMENT INTERIEUR SATISFAISANT

CONFORT

8. Confort hygrothermique
9. Confort acoustique
10. Confort visuel
11. Confort olfactif

SANTE

12. Qualité sanitaire des espaces
13. Qualité sanitaire de l'air
14. Qualité sanitaire de l'eau

L'application de la norme HQE pour le collège de Vigny

Mise en œuvre concrète de l'axe consacré à l'environnement dans le Projet Horizon 2015, l'application de la norme HQE pour le collège de Vigny traduit la volonté du Département d'inscrire les Valdoisiens dans la réalité de leur époque, en tenant compte des contraintes modernes pour les intégrer, sans dénaturer le cadre de vie, dans le paysage.

Pour la construction du collège de Vigny, les cibles traitées sont les suivantes :

5 cibles prioritaires à traitement très approfondi :

- relations harmonieuses des bâtiments avec leur environnement immédiat
- gestion de l'énergie
- gestion de l'eau
- gestion de l'entretien et de la maintenance
- confort hygrométrique

2 cibles à traitement approfondi

- gestion des déchets d'activité
- confort visuel

Traitement des autres cibles

Pour garantir l'approche HQE, les autres cibles de la démarche ont été traitées au moins au niveau réglementaire ou dit « de bonnes pratiques environnementales ».

Partenaires de l'opération

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général du Val d'Oise / Direction du Domaine

Conducteur d'opération : Conseil Général du Val d'Oise / Direction du Domaine

Maîtrise d'œuvre :

Mandataire : STUDIO 4
Thierry PARINAUD
Co-traitant : ATRIUM 95
Patrick TERRIER
Co-traitant B.E.T. : Société TROUVIN
Co-traitant Ingénieur/architecte : Hubert PENICAUD
Co-traitant Economiste : Jean-Claude BRAGEOT
Co-traitant Paysagiste : Daniel DOHY
Contrôle technique : APAVE
SPS : BECS
Entreprise générale : Entreprise LEON GROSSE

Sous-traitants :

Société AC2P	Société LANGLOIS-SOBRETI
Société ADO CLOTURES	Société LEFORT Menuiserie
Société ARMAT	Société LES CHAPISTES PARISIENS
Société ART TP	Société M.P.O. FENETRES
Société BELLEVUE TOITURE	Société ORION
Société BINAY BAT	Société LES PLATRES MODERNES
Société BRIAND-GERARD	CLAUDE JOBIN
Société CAPRON	Société SMAC ACIEROID
Société EMSM	Société SABLE-INDUS.
Société E.T.M.B.	Société LES SOLS DE L'ILE DE FRANCE
Société FERMATIC	Société SORECO
Société FERNANDES RAVALEMENT	Société UNS
Société FILMASPORT	Société VIGNAL
Société FPL	
Société France FACADES	
Société HUNNEBECK France	
Société I.M.G.C.	
Société J.L.B.	
Société FRANCAISE DES ASCENSEURS KONE	

Tableau des surfaces :

<i>Surface hors oeuvre nette :</i>	6 044,00 m ²
<i>Bâtiment externat</i>	5 451,00 m ²
<i>Logements</i>	593,00 m ²
<i>Aires de stationnement</i>	1 430,00 m ²

Calendrier d'exécution

Notification marché de maîtrise d'œuvre :	27 janvier 2004
Permis de construire :	28 juillet 2004
Notification marché travaux :	27 juillet 2004
Fin des travaux :	août 2005 maxi
Commission de sécurité :	Fin août 2005

Budget

1 -Travaux

1-1 – travaux (hors révisions)	9 750 988,00 €
travaux supplémentaires	171 102,76 €
2-2 - Concessionnaires	14 039,22 €

2 - Etudes et autres intervenants

2-1 - Maîtrise d'œuvre	1 000 000,00 €
2-2 - Contrôle technique	49 478,52 €
2.3 - Coordonnateur sécurité et protection de la santé	21 717,68 €
2.4 – Assistance H.Q.E.	50 411,40 €

3 - Conduite d'opération

(interne)

4 – Divers reprographie, publicité, sondages et diagnostics, géomètre, économiste, indemnités de concours)

530 839,34 €

5 - COUT TOTAL D'OPERATION FIN DE CHANTIER

11 588 576,92 €

Premier équipement : 800 000,00 €

Voirie : 1 000 000,00 €

Contact presse :

Fabienne Chevalereau
 Cabinet de François SCÉLLIER
 Député, Président du Conseil général du Val d'Oise
 Tél : 01 34 25 38 03
 fabienne.chevalereau@valdoise.fr